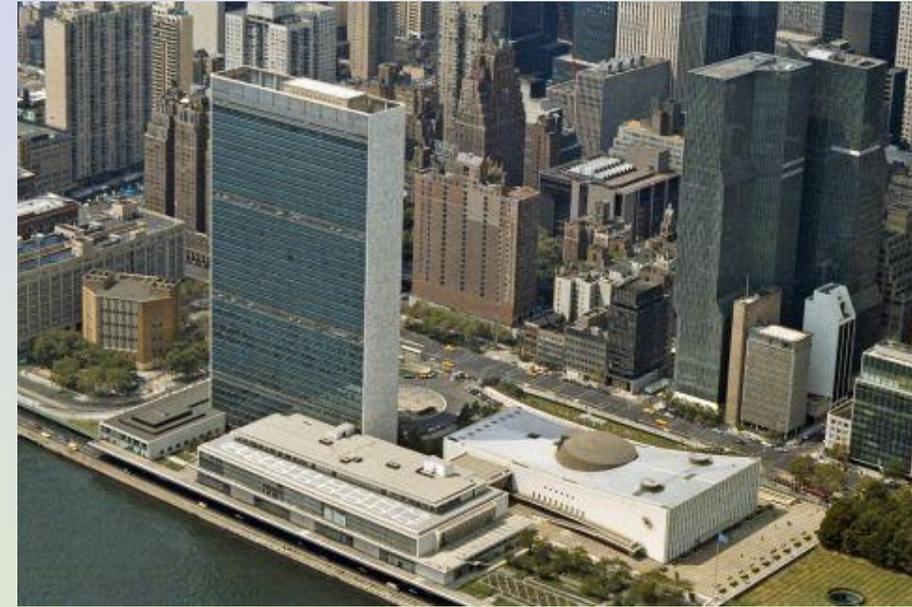


*Université Ouverte de Franche-Comté -
Besançon*



*Cycle: La Question
Féministe et l'Eglise # 3*



*Rivalité entre l'Eglise et les Nations Unis
au sujet des « droits humains »*

*Par Karin Heller, PhD., D.Div., Dr. theol. habil.
Professeure de Théologie, Université
de Whitworth, Spokane, WA, U.S.A.*

**L'Eglise mise au défi par la Charte de l'ONU -
L'ONU et le Vatican à la 4^{ème} Conférence sur le Femmes à Pékin– 1995**

Première Partie – L’Eglise mise au défi par la Charte de l’ONU (signée à San Francisco le 26 juin 1945)

Point de départ d’une nouvelle Anthropologie

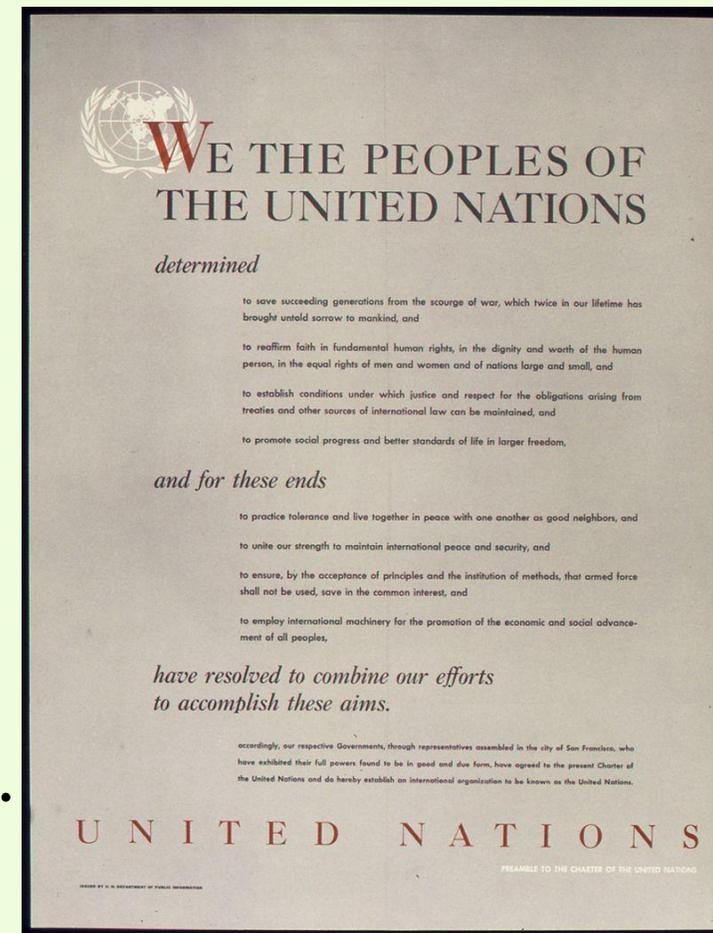
Anthropologie = branche des sciences qui étudie et définit l’être humain sous tous ses aspects, à la fois physiques et culturels (historiques, socio-religieux, psychologiques, géographiques) – 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle

L’Eglise = « experte en humanité » (Paul VI, 1965 et 1967)

L’Eglise n’est plus la seule et universelle “*Mater et Magistra*” pour apporter éducation, paix universelle, bien-être etc. à TOUS les peuples!

Préambule: proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l’homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l’égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

**La parité de droit et de fait des femmes avec les hommes est acceptée par tous les membres de l’UNO.
L’application de cette résolution reste à réaliser Comment?**



Article 1

Réaliser la coopération internationale ... en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;

Adopté dans *Gaudium et Spes* (GS) N° 29 (1965)

« toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion, doit être dépassée et éliminée, comme contraire au dessein de Dieu. ... En vérité, il est affligeant de constater que ces droits fondamentaux de la personne ne sont pas encore partout garantis. Il en est ainsi lorsque la femme est frustrée de la faculté de choisir librement son époux ou d'élire son état de vie, ou d'accéder à une éducation et une culture semblables à celles que l'on reconnaît à l'homme.

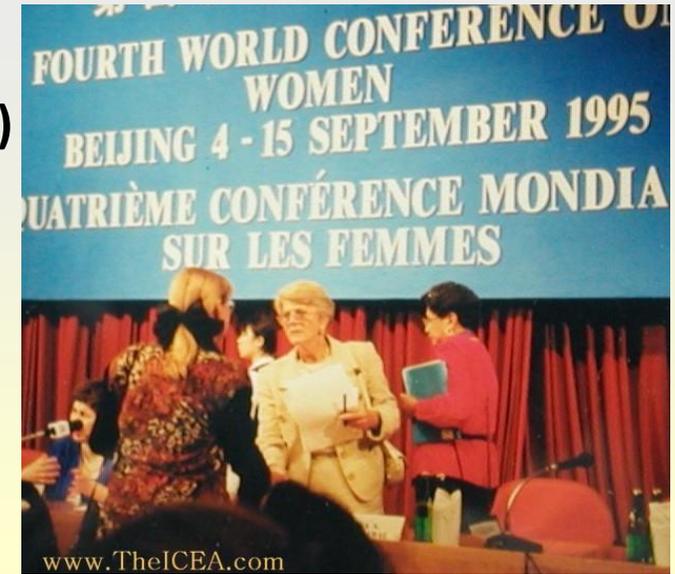


Il ne suffit pas de faire de belles déclarations

Création d'institutions et de structures – évaluation du chemin parcouru (ou pas)

Quatre Conférences Internationales sur les Femmes organisées par l'ONU:

Mexico (1975: Un dialogue mondial est engagé) – Copenhague (1980: Le processus d'évaluation débute); Nairobi (1985: La naissance du féminisme mondial) – Pékin (1995: Le succès dépend de la question du *gender*)



Copenhague a été précédé par une “Convention sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes” en 1979

« Le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes, à l'égalité avec les hommes, dans tous les domaines (Préambule) tels les droits civiques, le statut juridique, la procréation et relation homme - femme

Article 5 de Copenhague (voir aussi article 10c)

« Modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières ..., qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes »;

Cela pose la question de la definition d'un être humain, d'un homme, d'une femme

La question si des femmes sont pleinement humaines est encore abordée en 1938!

Le clash entre l'ONU et le Magistère de l'Eglise se produit au niveau de la conception de ce qu'est la personne humaine et la "nature de la femme"

Le Magistère de l'Église (du latin magister, « celui qui enseigne, le maître ») désigne l'autorité en matière de morale et de foi de l'ensemble des évêques et spécialement du pape, sur les fidèles catholiques.

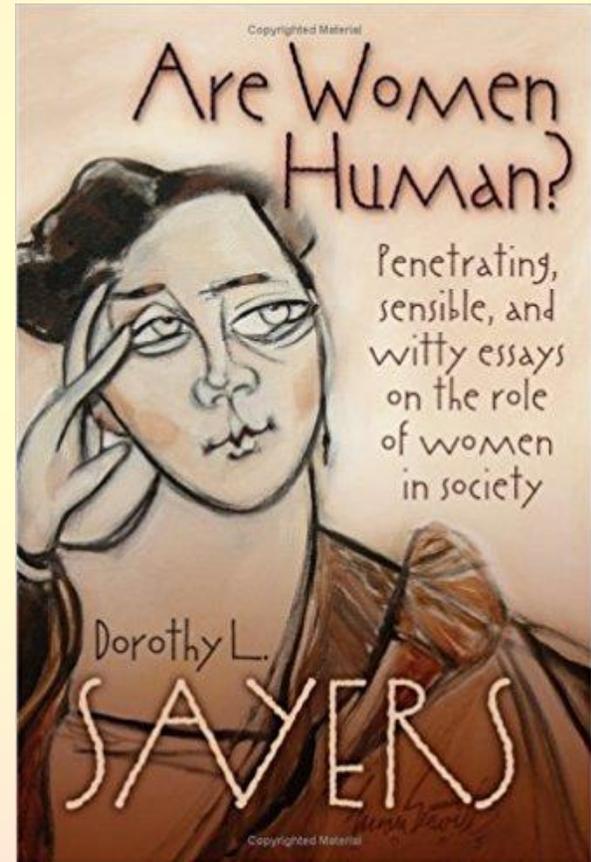
Pour l'ONU: Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité (charte fondatrice) - « **l'être humain** » n'est pas une question de **sexe, race, nation, langue, culture, couleur de la peau ...** être parent = une question de droit et de responsabilité (pas de « nature » ou de « mariage »)

Pour le Magistère de l'Eglise catholique:

«l'être humain est une question de « nature », telle qu'elle est exprimée dans les récits de la création (Genèse 1 à 3) et « le plan de Dieu pour sa création, révélé par le Magistère de l'Eglise» (tous des hommes)! C'est la nature, telle qu'elle est interprétée par l'Eglise, qui détermine les rôles et les relations en famille et société (non pas les cultures et les traditions humaines);

“La femme” est à l'égal de l'homme en dignité, raison, conscience, esprit de fraternité, mais différente à cause de son sexe! Sa “nature” est “d'être mère”! L'Eglise n'affirme NULLE PART la même chose pour l'homme

Sa nature est-elle d' “être père”? Les documents et papes n'abordent pas cette question!



Pour Copenhague (début de l'évaluation) l'essence du sexisme réside dans le préjugé de l'infériorité ou de la supériorité d'un sexe sur l'autre ; les effets du sexisme sont la discrimination. Ce système de pensée justifie aussi la supériorité des hommes blancs sur ceux qui ne le sont pas (race); des nations de l'Ouest sur les autres (statut).

Le Magistère continue à exalter "la maternité" et à "minimiser la paternité" ... cela crée un langage de "deux poids et deux mesures"! La maternité serait-elle "supérieure" à la paternité?

« Etre parents, même si cela concerne l'un et l'autre, cela se réalise beaucoup plus en la femme ... »

« le rôle de la mère est décisif pour les fondements d'une personnalité humaine nouvelle » (le discours pseudo-scientifique)

« Il faut donc que *l'homme* ait pleinement conscience de contracter une dette particulière envers la femme » (JP II MD, 18)

Cette vision d'un + ou d'un - (supérieur-inférieur) implique des rôles spécifiques basés sur le sexe!

Copenhague affirme la responsabilité commune de l'homme et de la femme à l'égard de leurs enfants (soin, éducation/5b); les mêmes droits de décider en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances/16e)

Le Magistère de l'Eglise affirme une "complémentarité" entre hommes et femmes, basée sur le sexe et affirme une "inégalité des fonctions", basée sur la nature des personnes créées "mâle et femelle";

Pour lui, les caractéristiques "mâles" et "femelles" font partie intégrante d'une personne humaine; la question d'un "troisième sexe" est occultée et minimisée (accidents de la nature ... très rare ...)

Que faut-il penser de quelqu'un qui ne se reconnaît pas comme appartenant à l'une ou l'autre de ces deux catégories?

Sont-ils "humains"? des "personnes"? Ont-ils une dignité, des droits? Sont-ils doués de raison, de conscience et d'un esprit de fraternité?

L'Eglise catholique reste largement "en retrait" par rapport à la communauté LGBTQ ou des personnes de type "intersex"

« L'Intersex » est un phénomène qui se produit comme toute malformation; il est aussi fréquent que le mongolisme et se produit 1/1500 naissances (cela fait 50.000 personnes aux Etats-Unis aujourd'hui parmi les cas recensés) c'est la formation des parties sexuelles ambiguës, combinée avec des anomalies au niveau des chromosomes sexuels

Deux questions se posent:

1. Combien de sexes y-a-t-il? ... Littéralement des centaines

La question de l' « intersex » sort des « oubliettes » avec l'article de Anne Fausto-Sterling (Professor of Biology and Women's Studies in the Department of Molecular and Cell Biology and Biochemistry at Brown University, Providence, dans l'État de Rhode Island)

« The five sexes: Why male and female are not enough » New York Academy of Sciences - Mars/Avril 1993
(est à l'origine de la « Intersex Society of North America »)

2. Qui définit que quelqu'un est « homme », femme », « intersex », « humain », une « personne »?
le destin, la nature, les médecins, les parents, Dieu, le Pape, l'Eglise?

Des pays ont commencé à émettre des passeports non binaires, tel que l'Allemagne, le Danemark, le Bangladesh, la Nouvelle Zélande, l'Inde - <http://nonbinary.org/wiki/Recognition>

**Deuxième partie: L'ONU et le Vatican à la 4^{ème} Conférence sur le Femmes à Pékin– 1995
Plus de 50 000 participants et observateurs**

**La Conférence reconnaît la nécessité d'un déplacement: de l'accent sur les femmes à celui de *gender*; on ne peut pas améliorer les conditions de vie de l'humanité sans ré-évaluer la structure entière de la société et de toutes ses relations;
Il ne suffit pas de donner accès à l'éducation aux filles, mais il faut construire un système social qui comblerait de manière égale les besoins des femmes et des hommes !**

Pour la première fois dans son histoire le Vatican accepte que sa Délégation soit conduite par une femme: cela contredit la critique que



1. le Vatican ne serait pas “en faveur des femmes”; et 2. anti-Américain (détendre les relations d'hostilité créée par un langage sur l'accès pour les femmes à l'avortement/Caire, 1994)

Mary Ann Glendon (Professeure de Droit à Harvard), nommée en 1994 par JP II à l'Académie Pontificale des Sciences Sociales ; nommée en 2007 par le Président George W. Bush 9ème Ambassadeur des Etats-Unis près du Saint Siège.

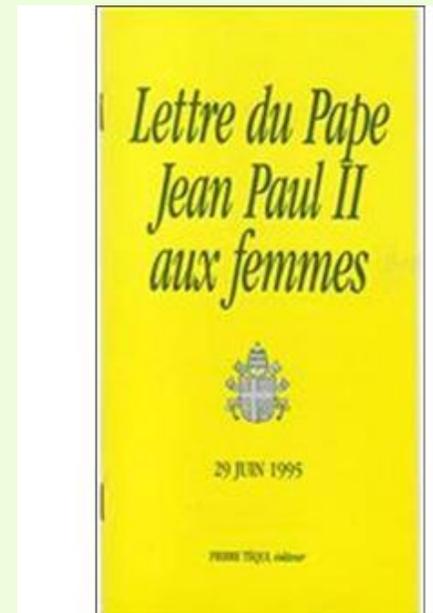


Son profil donnait au monde l'image d'un Vatican progressif, professionnel, très attentif pour répondre aux besoins de toutes les femmes. Une grande spécialiste au niveau juridique, reconnue par ses pairs, engagée dans la recherche.

La conférence est précédée par la publication d'une lettre de JP II à *Madame Gertrude Mongella, Secrétaire générale de la Quatrième Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes* - (26 mai, 1995) - Et de la "Lettre aux Femmes" par JP II (Juin 1995) – Il n'y a pas de "Lettre aux hommes"!

Jean Paul II fait un appel sincère pour que tout le monde, en particulier les Etats et les institutions internationales fassent tout effort possible pour que les femmes trouvent le respect total de leur dignité et leur rôle

Le Vatican met en place ses stratégies au niveau de la rhétorique et du langage, préparées par *Mulieris Dignitatem* (1988) et caractérisées par un très subtil "oui, mais"!



Les rôles complémentaires des hommes et des femmes sont dictés par leurs biologies différentes (nature), mais cela ne veut pas dire que la biologie détermine des rôles statiques et fixés d'avance pour les deux sexes; avec le temps, ces rôles peuvent changer: des femmes peuvent être “employées” et “mères” (MD 10);

il n’y a pas de déterminisme biologique, mais une complémentarité basée sur les caractéristiques sexuels; la distinction “homme-femme” demeure, car les femmes seront “épouses et mères” (et les emplois passent)

(JP II MD, 1988 et Lettre aux Femmes, 1995) ;

le Vatican est en faveur de l’engagement des femmes en politique, économie, droit, médecine etc. dans le monde et la société (GS 42), mais elles n’ont aucun pouvoir législatif dans l’Eglise; l’ordination est nécessaire pour gouverner (CCC 1592) et les femmes sont exclues de l’ordination à cause de leur sexe

(Paul VI, *Inter Insigniores*, 1976; JP II, *Ordinatio sacerdotalis*, 1994; CIC 1024);

le Vatican reconnaît la longue et dégradante histoire de violence faite aux femmes et la condamne, mais ne leur reconnaît aucun droit de se définir elles-mêmes, et de prendre des décisions de leur propre cheffe par rapport à leur leur sexualité/féminité (Paul VI, *Humanae Vitae*, 1968; cela reste une affaire d'hommes!

MD 10 exprime la peur très masculine que “la femme” s'approprie « les caractéristiques masculines, au détriment de sa propre «originalité» féminine;

en d'autres termes: une femme ne peut pas savoir ce qui est bon pour elle! Seul un homme peut. L'Église reste au stade du Code Napoléon (1804):

Une femme non-mariée est de rang secondaire (le cas d'une fille); mariée, est elle , incapable et mineure

Art. 213: « le mari a l'obligation de protéger sa femme, la femme a l'obligation d'être sujette à son mari »

La rupture entre l'ONU et le Vatican se fait notamment au sujet des termes "égalité" et "*gender*"

Egalité: dans le domaine des droits –

- 1. La Vatican favorise une « égale dignité », mais évite de parler de « droits égaux » dans le domaine des rôles et des fonctions; une femme ne peut pas avoir les mêmes droits qu'un homme, car leurs rôles sont différents; peut-on parler d'un droit des femmes à « être pères »? Que veut dire « parental »? C'est un terme qui n'a pas de sens ...**

Le Vatican avance des arguments « épouvantail »: cela consiste à formuler un argument facilement réfutable, puis à l'attribuer à son opposant. Il tombe apparemment sous le « bon sens » et donne l'impression d'être « du bon côté », d'être « intelligent ».

L'ONU ne demande pas pour les femmes le droit d'être pères. Elle revendique pour hommes et femmes les mêmes droits afin de décider du nombre et de l'espacement de leurs enfants.

Le Vatican ne supporte pas que els femmes peuvent prendre des décisions par elles-mêmes et pour elles-mêmes (d'être MAJEURES).

2. « Égalité » pour le Vatican signifie « égalité formelle » et donc « uniformité avec l'homme », ce qui est à rejeter à ses yeux – voir l'exemple d'un droit à la paternité pour les femmes

On peut tout au plus accorder aux femmes des droits « similaires »/équitable à ceux des hommes; (cela s'appelle une discrimination subtile)

3. Le Vatican s'oppose à «des droits spécifiques pour les femmes » comme le « safer sex » = toutes les pratiques visant à éviter les contaminations par le virus du VIH - car le Vatican est contre l'utilisation du préservatif ou le droit à l'avortement

les droits humains énoncés dans des documents onusiens antérieurs incluent les femmes comme le droit à l'éducation, au choix de son conjoint, état de vie; il n'y a pas de raison « d'ajouter de « nouveaux droits humains » (comme le safer sex); le Vatican refuse de voir que ces droits humains peuvent en fait exclure les femmes, car les hommes trouvent des arguments pour les contourner et à parler et légiférer à la place des femmes (p.ex. un droit égal à l'éducation, mais pas à l'éducation sexuelle, car les hommes doivent rester « maîtres » de la fertilité féminine!)

Gender:

Le Vatican vit dans la crainte des visions du monde qui permettent de changer son identité sexuelle à l'infini;et d'une disparition des distinctions hommes-femmes à long terme! (panique de fin du monde)

Pour cette raison ce terme désigne tout ce qui n'est pas conforme à son enseignement en matière d'éthique et de morale sexuelle. (p.ex. le « mariage gay » et la GPA sont de véritables corollaires de « la théorie du genre »).

Le Magistère est ouvert à tout changement et progress, aussi longtemps que cela ne met pas au défi les rôles propres aux femmes, qui sont d'être hétérosexuelles, épouses et mères (JP II Lettre aux Femmes 1995); Par conséquent, le Magistère s'oppose à tout "féminisme radical" pour lequel "le rôle de mère est oppressif" et "empêche les femmes d'atteindre leur épanouissement personnel" dont Marie est la figure de proue (MD 10, 18);

Accord général de l'ONU: *gender* = la construction sociale des rôles et fonctions attribués aux femmes et aux hommes; à l'origine de situations d'injustice; source de haine gratuite (racisme) et de domination (statut) à des degrés de violence variés (de la discrimination « gentille », « protectrice », « admirative » à la torture et la guerre totale); cela n'implique pas l'éradication de la féminité, maternité, paternité **les débats se concentrent non seulement sur la signification du terme, mais aussi sur le fait comment il est utilisé!**

Conclusion

➤ Un différent point de départ:

l'ONU : la vie réelle de tous êtres humains (femmes, hommes, non-mariés, mariés, divorcés, veuve/veuf, LGBTQ, toutes les races, tous les statuts) et les situations d'injustice (pauvreté, guerres, famine ...)

le Magistère: les enseignements doctrinaux et moraux de l'Église (qui se confondent actuellement pour la plus grande partie avec les enseignements de Paul VI, Jean-Paul II et de Benoît XVI – tous des hommes)

➤ Une différente méthodologie

l'UNO: créer des structures pour transformer les cultures et traditions humaines;

et évaluer les progrès qui ont été faits; des buts sont énoncés, les progrès sont mesurés étape par étape, des ajustements sont faits, des changements introduits;

les femmes sont partenaires égales dans ce processus;

La Commission sur le Statut des Femmes existe depuis 1947/toujours dirigée par des femmes

En 2018 nous en sommes à la Session 62 (sur des sujets très divers comme le droit politique, consentement et âge minimum pour se marier; salaire égal; la santé, élimination de toute forme de discrimination ...)

le Magistère: le 4 juin 2016 le Conseil Pontifical pour les Laïcs et le Conseil Pontifical pour la Famille (1967-2016) deviennent la Congrégation pour les Laïcs, la Famille et la Vie; les premières femmes dans cette congrégation ont été nommées en 2017

But: promouvoir et organiser des conférences internationales et autres initiatives; à la lumière du Magistère pontifical promouvoir une pastorale de la famille; soutenir et coordonner des initiatives qui favorisent une procréation responsable et la protection de la vie humaine de la conception à la mort naturelle (avortement et euthanasie)

Le carnet de route donné par le pape François stipule que les problèmes relatifs au mariage, à la famille et à la vie sont “à inscrire toujours plus clairement dans l’horizon de la miséricorde”; les activités restent sous le contrôle du Magistère (il donne le ton, l’orientation, détermine les limites, et légifère)

le Magistère continue à se positionner “au-dessus” des problèmes humains; le but est l’acceptation universelle, la mise en pratique et l’engagement actif en faveur de ce que le Magistère (tous des hommes) enseigne;

➤ **Un différent système de pensée**

L’UNO: tous les systèmes de pensée sont les bienvenus dans ce processus de transformation;

le Magistère se base sur un système de pensée binaire “bien-mal”, avec une poussée forte pour un engagement à “se battre” “pour le bien” de l’humanité entière, selon l’interprétation du Magistère

On ne sort pas d’une vision de rivalité secrète ou/et ouverte entre l’Eglise et l’ONU